

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – Sessions 2024**QUESTIONNAIRE**

Date :	07.06.24	Horaire :	08:15 - 10:15	Durée :	120 minutes
Discipline :	ECODR	Type :	écrit	Section(s) :	GSO
				Numéro du candidat :	

Ce questionnaire comporte trois parties :

Partie 1	Droit du travail	24 points
Partie 2	Le travail salarié et le calcul des salaires	17 points
Partie 3	Introduction aux crédits bancaires et gestion budgétaire des ménages	19 points
	TOTAL	60 points

Partie 1: Droit du travail (24 points)

Sujet 1 : Questions théoriques

1. Citez deux principes directeurs du droit du travail qui trouvent leur origine dans la Constitution luxembourgeoise. (2p)

2. Donnez une définition de la convention collective. (2p)

Sujet 2 : La hiérarchie des normes

"La durée du congé est d'au moins vingt-six jours ouvrables par année, indépendamment de l'âge du salarié."

(Loi du 25 avril 2019)

"Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines, conformément aux conditions d'obtention et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales."

(DIRECTIVE 2003/88/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, Article 7)

"Tout salarié a droit, en vertu de la présente convention collective, à un jour de congé payé supplémentaire, le 27ème jour."

En outre, un jour de congé supplémentaire lié à l'ancienneté dans l'entreprise est garanti à tous les salariés ayant au moins 15 ans d'ancienneté complète portant les congés à 28 jours. Pour les salariés d'une ancienneté complète de 25 ans ininterrompus dans l'entreprise, un 29ème jour de congé supplémentaire est ajouté."

(Convention collective de travail pour le secteur des garages et carrosseries au Luxembourg, Article 10)

3. Expliquez la hiérarchie des normes dans le contexte du droit du travail. (2p)

4. Classez les trois extraits de la page précédente (voir sujet 2 page 2) selon cette hiérarchie par ordre décroissant. (1p)

5. Monsieur Molitor travaille depuis 18 ans de façon ininterrompue auprès d'un concessionnaire automobile situé au centre du Luxembourg. A combien de jours de congé peut-il prétendre au moins, sachant que l'activité de son employeur tombe dans le domaine du secteur des garages et carrosseries ? Justifiez votre réponse. (2p)

Sujet 3 : Cas pratique

Après douze ans de service au sein de la boulangerie "Botterschmier", le salarié Paulo Gomes décide de mettre fin à son contrat de travail parce qu'il a trouvé un emploi mieux rémunéré auprès d'une entreprise concurrente.

6. De quel type de rupture du contrat de travail s'agit-il ? (1p)

7. Monsieur Gomes, doit-il motiver sa décision de mettre fin à son contrat de travail ? (1p)

8. Quel délai de préavis doit-il respecter ? (1p)

Monsieur Berg, le gérant de la boulangerie "Botterschmier", souhaite dès lors engager un nouveau collaborateur pour remplacer Monsieur Gomes. Après plusieurs entretiens d'embauche, il décide d'embaucher Madame Jansen.

9. Quel sera le type de contrat conclu avec Madame Jansen ? Justifiez votre réponse. (2p)

Afin de tester les compétences de Madame Jansen, Monsieur Berg souhaite insérer une période d'essai dans le contrat de travail.

10. Indiquez deux modalités qui doivent être respectées pour que la période d'essai soit valable. (2p)

11. Indiquez la durée minimale et la durée maximale pour la période d'essai. (2p)

Finalement, Monsieur Berg et Madame Jansen se mettent d'accord sur une période d'essai de 5 mois.

12. Indiquez le délai de préavis à respecter par l'employeur en cas de résiliation du contrat de travail pendant la période d'essai. (2p)

Pendant la période d'essai, Madame Jansen tombe malade et remet un certificat médical qui justifie son absence de 5 semaines.

13. Monsieur Berg, a-t-il le droit de prolonger la période d'essai de ces 5 semaines ? Justifiez votre réponse. (2p)

14. Madame Jansen habite à Esch-sur-Alzette, Monsieur Berg à Luxembourg et la boulangerie "Botterschmier" est implantée à Diekirch. Quel tribunal de travail serait compétent (en matière territoriale) pour juger un litige portant sur le contrat de travail de Madame Jansen ? Justifiez votre réponse. (2p)

Partie 2: Le travail salarié et le calcul des salaires (17 points)

15. L'assurance maladie offre à ses ayants droits des prestations en nature et des prestations en espèces. Expliquez la différence entre ces deux types de prestations dans le contexte de l'assurance maladie. (2p)

16. Quels risques sont couverts par l'assurance accidents ? (2p)

17. Expliquez la notion de frais d'obtention. Donnez-en un exemple. (2p)

19. Établissez le décompte salarial de Jan de Jong, sachant qu'il bénéficie d'un CIS de 32,31 €. Sur sa fiche de retenue d'impôt figurent des déductions fiscales correspondant aux minima forfaitaires, ainsi que les frais de déplacement. (7p)

Paramètres sociaux	Indice	SSM	Max. cot.	Abatt. AD

Salaire brut total				
- Cotisations sociales déductibles	Taux	Base	Cotisation	
Assurance - maladie (CNS)				
Cotisation pour prestations en espèces				
Cotisation pour prestations en nature (sauf HS)				
Assurance pension				
- Déductions figurant sur la fiche de retenue d'impôts				
Frais de déplacement				
Frais d'obtention				
Dépenses spéciales				
Charges extraordinaires				
AEP				
= Salaire imposable				
Classe				
- Impôts sur salaire				
+ Déductions figurant sur la fiche de retenue d'impôts				
- Cotisations sociales non déductibles	Taux	Base	Cotisation	
Assurance dépendance				
+ Crédit d'impôts				
= Salaire net à payer				

20. Un salarié, divorcé depuis 1 an, dispose d'un salaire imposable de 4.444 €. Déterminez le montant des impôts retenus à la source sachant qu'il est détenteur de la fiche de retenue d'impôt principale. (2p)

Partie 3 : Introduction aux crédits bancaires et gestion budgétaire des ménages (19 points)

Sujet 1 : Les saisies sur le salaire

Magnus Petterson travaille en tant que comptable auprès de la fiduciaire ACCOUNTING SOLUTIONS et touche un salaire net de 8.848 €. Au mois de janvier, il a réservé un voyage en Australie auprès de l'agence de voyage WORLDMAP pour un prix total de 16.200 €. Quelques semaines plus tard, il commande une nouvelle voiture chez le garage SPORTSCARS pour un prix de 64.800 €. Dans les deux cas, il a payé chaque fois un acompte, mais ne réussit plus à régler le solde des factures.

Après le 3^e rappel de paiement, WORLDMAP demande auprès du juge de paix l'exécution d'une saisie-arrêt spéciale. Elle est notifiée le 24 juin à ACCOUNTING SOLUTIONS et porte sur une créance totale de 14.580 €. SPORTSCARS demande également, en vue de la récupération du solde de sa créance, l'exécution d'une saisie-arrêt spéciale. Elle est notifiée 1 semaine après celle de WORLDMAP et porte sur un montant total de 43.740 €.

21. À combien s'élève la part saisissable du salaire de Magnus Petterson? (2p)

22. Quel est le montant mensuel de la part saisissable revenant au créancier WORLDMAP ? (2p)

23. Quel est le montant du salaire dont dispose Magnus Petterson après l'exécution des deux saisies? (1p)

Sujet 2 : Les emprunts bancaires

24. Donnez une définition du crédit bancaire. (2p)

25. Roland Berger envisage acquérir un appartement. Compte tenu de sa situation financière, il pourrait rembourser 1.500 € par mois sur une durée de 25 ans. Déterminez le montant que Roland Berger pourrait emprunter, sachant que le taux d'intérêt annuel est de 4,8 %. (2p)

Pour acheter un appartement, Madame Granqvist souhaite emprunter une somme de 600.000 €, remboursable par des versements mensuels sur une durée de 30 ans.

26. Déterminez le montant de la mensualité de Madame Granqvist sachant que le taux d'intérêt annuel s'élève à 1,2%. (2p)

27. Après 10 ans (donc après le versement de la 120^e mensualité), le taux d'intérêt augmente de 1,2% à 3,6 %. Déterminez le montant de la nouvelle mensualité de Madame Granqvist. (4p)

Sujet 3 : Les revenus de transfert et le seuil de pauvreté

28. Raymond Radeau et Jacqueline Jost font partie d'une même communauté domestique et ont un enfant mineur à charge. Déterminez le montant de l'allocation d'inclusion maximale du REVIS qui leur serait attribuée si aucun autre revenu n'était mis en compte. (3p)

29. Calculez le seuil de pauvreté du Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 2022, sachant que le revenu médian était de 3.836 €. (1p)

Complément juridique et paramètres sociaux

I. Droit du travail

1. Contenu du contrat de travail : mentions obligatoires

1. l'identité des parties;
2. la date du début de l'exécution du contrat de travail;
3. le lieu de travail; à défaut de lieu de travail fixe ou prédominant, le principe que le salarié sera occupé à divers endroits et plus particulièrement à l'étranger ainsi que le siège ou, le cas échéant, le domicile de l'employeur;
4. la nature de l'emploi occupé et, le cas échéant, la description des fonctions ou tâches assignées au salarié au moment de l'engagement et sans préjudice d'une nouvelle affectation ultérieure sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 121-7;
5. la durée de travail journalière ou hebdomadaire normale du salarié;
6. l'horaire normal du travail;
7. le salaire de base et, le cas échéant, les compléments de salaire, les accessoires de salaires, les gratifications ou participations convenues ainsi que la périodicité de versement du salaire auquel le salarié a droit;
8. la durée du congé payé auquel le salarié a droit ou, si cette indication est impossible au moment de la conclusion du contrat, les modalités d'attribution et de détermination de ce congé;
9. la durée des délais de préavis à observer par l'employeur et le salarié en cas de résiliation du contrat de travail, ou, si cette indication est impossible au moment de la conclusion du contrat, les modalités de détermination de ces délais de préavis;
10. la durée de la période d'essai éventuellement prévue;
11. les clauses dérogatoires ou complémentaires dont les parties ont convenu;
12. le cas échéant, la mention des conventions collectives régissant les conditions de travail du salarié;
13. le cas échéant, l'existence et la nature d'un régime complémentaire de pension, le caractère obligatoire ou facultatif de ce régime, les droits à des prestations y afférentes ainsi que l'existence éventuelle de cotisations personnelles.

2. Le contrat à durée déterminée : mentions supplémentaires

Outre les mentions requises pour tout type de contrat, la loi exige que celui-ci mentionne les informations suivantes :

1. la définition de son objet ;
2. lorsqu'il est conclu pour une durée précise, la date d'échéance du terme;
3. lorsqu'il ne comporte pas de date d'échéance du terme, la durée minimale pour laquelle il est conclu;
4. lorsqu'il est conclu pour le remplacement d'un salarié absent, le nom du salarié absent (Loi du 22 décembre 2006) «au cas où il s'agit d'un remplacement indirect d'un salarié absent pour cause de congé parental, le contrat indiquera le nom de ce salarié, même si le remplacement s'effectue sur un autre poste» ;
5. la durée de la période d'essai éventuellement prévue;
6. le cas échéant, la clause de renouvellement visée à l'article L. 122-5, paragraphe (1)

3. Le délai de préavis en cas de rupture du contrat de travail

En cas de licenciement d'un salarié à l'initiative de l'employeur, le contrat de travail prend fin à l'expiration d'un délai de préavis de :

- deux mois pour le salarié qui justifie auprès du même employeur d'une ancienneté de services continus inférieure à cinq ans
- quatre mois pour le salarié qui justifie auprès du même employeur d'une ancienneté de services continus comprise entre cinq ans et moins de dix ans
- six mois pour le salarié qui justifie auprès du même employeur d'une ancienneté de services continus de dix ans au moins.

Les délais de préavis prennent cours à l'égard du salarié :

- le quinzième jour du mois de calendrier au cours duquel la résiliation a été notifiée, lorsque la notification est antérieure à ce jour
- le premier jour du mois de calendrier qui suit celui au cours duquel la résiliation a été notifiée, lorsque la notification est postérieure au quatorzième jour du mois.

Plusieurs remarques restent à faire concernant le système du délai de préavis :

- Durant la période de préavis, le contrat de travail doit s'exécuter normalement, c'est-à-dire que l'employeur, tout comme le salarié sont tenus des mêmes obligations qu'en temps normal.
- L'employeur peut dispenser le salarié de prêter son travail, mais il sera tenu alors de lui payer son salaire normal.
- Le contrat de travail cesse automatiquement à la fin du délai de préavis. Ce dernier n'est jamais prolongé, ni par un arrêt de travail de maladie, ni pour aucune autre raison.

- En cas de non-respect de ce délai de préavis, l'employeur est tenu de verser au salarié une indemnité compensatoire de préavis correspondant au salaire que le salarié aurait perçu en cas d'observation de la durée totale du préavis.

Pendant la **période d'essai**, le contrat peut prendre fin à l'expiration d'un délai de préavis qui ne peut être inférieur :

- à autant de jours¹ que la durée de l'essai convenue au contrat compte de semaines;
- à quatre jours par mois d'essai convenu au contrat sans pouvoir être inférieur à quinze jours et sans devoir excéder un mois.

4. Les indemnités à verser

En cas de licenciement, certaines indemnités sont prévues :

Indemnité de départ :

- n'est pas due en cas de licenciement pour faute grave ;
- peut être remplacée par un délai de préavis prolongé pour les entreprises qui occupent moins de 20 salariés ;
- se calcule en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise.
 - un mois de salaire après une ancienneté de service continu de cinq années au moins;
 - deux mois de salaire après une ancienneté de service continu de dix années au moins;
 - trois mois de salaire après une ancienneté de service continu de quinze années au moins;
 - six mois de salaire après une ancienneté de service continu de vingt années au moins;
 - neuf mois de salaire après une ancienneté de service continu de vingt-cinq années au moins;
 - douze mois de salaire après une ancienneté de service continu de trente années au moins.

¹ Le délai de préavis se compte en jours de calendrier et non en jours ouvrables. (Cour d'appel du 9 avril 1998 n°20988)

L'indemnité de départ peut être remplacée par un délai de préavis prolongé pour les entreprises qui occupent moins de 20 salariés :

Ancienneté	Délai de préavis prolongé
5 années au moins	5 mois
10 années au moins	8 mois
15 années au moins	9 mois
20 années au moins	12 mois
25 années au moins	15 mois
30 années au moins	18 mois

Dommages et intérêts en cas de licenciement abusif

La juridiction de travail peut condamner l'employeur à verser des dommages et intérêts au salarié en cas de licenciement abusif. Le montant de l'indemnité dépend du dommage moral ou matériel réellement subi par le salarié. Lorsqu'un licenciement est déclaré abusif pour faute de procédure, mais valable quant au fond, l'indemnité maximale ne peut pas dépasser un montant supérieur à 1 mois de salaire.

Indemnité compensatoire de préavis :

Elle est due lorsque l'employeur ne respecte pas le délai de préavis légal et correspond au salaire que le salarié aurait perçu en cas d'observation totale de la durée de préavis.

II. Calcul des salaires

Indice	921,4
SSM	2.508,24 €

Cotisations sociales		
<u>Assurance - maladie (CNS)</u> Cotisation pour prestations en espèces Cotisation pour prestations en nature Assurance pension Assurance dépendance Assurance accidents Santé au travail		Taux de cotisation
		0,25%
		2,80%
		8,00%
		1,40%
		0,75%
		0,14%
		Maximum cotisable
Abattement assurance dépendance		1/4 du SSM
Mutualité		
Classe	Taux d'absentéisme	Taux de cotisation
I	< 0,65%	0,72%
II	< 1,60 %	1,22%
III	< 2,50 %	1,76%
IV	> 2,50 %	2,84%
Déductions fiscales		
Frais d'obtention	540,00 €	
Dépenses spéciales	480,00 €	
Abattement extra-professionnel	4.500,00 €	
Frais de déplacement	99 € par unité d'éloignement	
	À partir de la 5 ^e unité	
	Maximum : 30 - 4 = 26 unités	
Taux d'imposition sur de la fiche d'impôts additionnelle		
Classe	Taux	
1	33 %	
1a	21 %	
2	15 %	

III. Tranches saisies - cessions

Tranches	Revenu net		Taux
1 ^{re}	- €	850,00 €	0%
2 ^e	850,00 €	1.300,00 €	10%
3 ^e	1.300,00 €	1.600,00 €	20%
4 ^e	1.600,00 €	2.600,00 €	25%
5 ^e	2.600,00 €	- €	100%

IV. Barème REVIS

Barème REVIS maximal par communauté domestique (montants valables au 01/04/2023 à l'indice 921,40)	
Frais communs du ménage	879,94 €
Frais communs du ménage avec enfant(s)	1.011,98 €
Allocation de base pour personne adulte	879,94 €
Allocation de base pour personne enfant	273,20 €
Allocation de base pour enfant dans ménage monoparental	353,91 €

Lors de la détermination de l'allocation d'inclusion, certains revenus

- sont intégralement pris en compte (ex. loyers encaissés, revenus de capitaux) ;
- ne sont pas du tout considérés (ex. allocations familiales, bourses d'études) ;
- sont partiellement immunisés (ex. salaires et pensions). L'immunisation partielle s'élève à 25% du salaire brut ou de la pension brute. Il en résulte que seulement 75% du revenu brut sont pris en compte.

V. Extrait du barème de la retenue mensuelle sur les salaires

SALAIRE mensuel (arrondi au multiple inférieur de 5 EUR) MONATSLOHN (nach unten auf volle 5 EUR abgerundet)	Retenue d'impôt en EUR Steuerabzug in EUR		
	Classe d'impôt / Steuerklasse		
	1	1A	2
4 040,0	723,6	660,5	248,5
4 045,0	725,7	662,6	249,4
4 050,0	727,8	664,6	250,2
4 055,0	729,9	666,8	251,1
4 060,0	731,9	668,8	251,9
4 065,0	734,1	670,9	252,8
4 070,0	736,1	673,0	253,6
4 075,0	738,3	675,1	254,5
4 080,0	740,3	677,2	255,4
4 085,0	742,4	679,3	256,2
4 090,0	744,5	681,3	257,1
4 095,0	746,6	683,5	257,9
4 100,0	748,6	685,5	258,8
4 105,0	750,8	687,6	259,6
4 110,0	752,8	689,7	260,5
4 115,0	754,9	691,8	261,4
4 120,0	757,0	693,8	262,2
4 125,0	759,1	696,0	263,1
4 130,0	761,1	698,0	263,9
4 135,0	763,3	700,2	264,8
4 140,0	765,3	702,2	265,6
4 145,0	767,5	704,3	266,5
4 150,0	769,5	706,4	267,3
4 155,0	771,6	708,5	268,2

SALAIRE mensuel (arrondi au multiple inférieur de 5 EUR) MONATSLOHN (nach unten auf volle 5 EUR abgerundet)	Retenue d'impôt en EUR Steuerabzug in EUR		
	Classe d'impôt / Steuerklasse		
	1	1A	2
4 340,0	848,8	785,7	303,5
4 345,0	850,9	787,8	304,5
4 350,0	853,0	789,8	305,4
4 355,0	855,1	792,0	306,4
4 360,0	857,1	794,0	307,4
4 365,0	859,3	796,1	308,3
4 370,0	861,3	798,2	309,3
4 375,0	863,4	800,3	310,3
4 380,0	865,5	802,3	311,2
4 385,0	867,6	804,5	312,2
4 390,0	869,6	806,5	313,1
4 395,0	871,8	808,7	314,1
4 400,0	873,8	810,7	315,1
4 405,0	876,0	812,8	316,0
4 410,0	878,0	814,9	317,0
4 415,0	880,1	817,0	318,0
4 420,0	882,2	819,0	318,9
4 425,0	884,3	821,2	319,9
4 430,0	886,3	823,2	320,8
4 435,0	888,5	825,3	321,8
4 440,0	890,5	827,4	322,8
4 445,0	892,7	829,5	323,7
4 450,0	894,7	831,6	324,7
4 455,0	896,8	833,7	325,7